



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 MARS 2019

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARGENTEUIL
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Mille-Isles, tenue le 20 mars 2019 à 19 h, à la place régulière des séances, sous la présidence de monsieur Michel Boyer, maire.

Les membres du conseil présents sont :

Madame Danielle Parent, Monsieur Francis Léger, Monsieur Howard Sauvé, Madame Cassandre Lescarbeau, Madame Julie Léveillée, Madame Dawn Charles.

Les membres du conseil absents sont :

Madame Andrée-Ann LaRocque, directrice générale et secrétaire-trésorière par interim, est présente et agit comme secrétaire de la séance.

1. Ouverture de la séance

Le maire déclare la présente séance extraordinaire ouverte et demande la tenue d'une période de réflexion.

2. Constatation de l'avis de convocation et adoption de l'ordre du jour

Considérant que tous les membres du conseil municipal constatent que l'avis de convocation a été signifié en conformité avec l'article 153 du code municipal du Québec (RLRQ, c.C-27.1) ;

Considérant qu'ils confirment avoir pris connaissance de l'ordre du jour de la séance extraordinaire.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Léger

APPUYÉ PAR : Madame Julie Léveillée

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire tel que présenté.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU LE 20 MARS 2019 À 18 H 30

1. Ouverture de la séance extraordinaire

2. Constatation de l'avis de convocation et adoption de l'ordre du jour

3. Affaires diverses

3.1 Embauche de monsieur Pierre-Luc Nadeau à titre de directeur-général et secrétaire-trésorier

3.2 Nomination de monsieur Pierre-Luc Nadeau à titre de représentant autorisé auprès de Revenu Québec

3.3 Nomination de monsieur Pierre-Luc Nadeau à titre de responsable des services électroniques ClicSÉCUR

3.4 Autorisation de signer les chèques

2019-03-067



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 MARS 2019

3.5 Versement d'un montant forfaitaire à madame Andrée-Ann LaRocque, directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement, en reconnaissance du travail effectué pendant l'absence de la directrice générale et secrétaire-trésorière et de son adjointe pour les semaines du 24 et février et 3 mars

4. Période de questions

5. Levée de la séance

ADOPTÉE.

3. Affaires diverses

2019-03-068

3.1 **Embauche de monsieur Pierre-Luc Nadeau à titre de directeur-général et secrétaire-trésorier**

Considérant qu'à la suite de l'analyse des candidatures et des entrevues, le comité de sélection recommande unanimement l'embauche de monsieur Pierre-Luc Nadeau au poste de directeur-général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Mille-Isles.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Léger

APPUYÉ PAR : Madame Danielle Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'EMBAUCHER séance tenante, monsieur Pierre-Luc Nadeau pour occuper le poste de directeur-général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Mille-Isles.

D'AUTORISER monsieur Pierre-Luc Nadeau, à compter du 25 mars 2019, à signer tous les effets bancaires et tous les documents officiels de la Municipalité de Mille-Isles ;

DE NOMMER monsieur Pierre-Luc Nadeau à titre de personne responsable de l'application de la Loi sur l'accès à l'information.

Monsieur Pierre-Luc Nadeau entrera en poste le lundi 25 mars 2019. Il doit traverser avec succès la période de probation de six (6) mois, renouvelable une seule fois, avant d'obtenir le statut d'employé permanent au sein de l'équipe municipale. Les conditions et les avantages sont celles convenus dans le contrat de travail de monsieur Pierre-Luc Nadeau.

ADOPTÉE.

2019-03-069

3.2 **Nomination de monsieur Pierre-Luc Nadeau à titre de représentant autorisé auprès de Revenu Québec**

Considérant que monsieur Pierre-Luc Nadeau est embauché à titre de directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité

Considérant que cette affectation prend effet le 25 mars 2019 ;

Considérant qu'il est nécessaire de donner à monsieur Pierre-Luc Nadeau l'autorisation d'agir au nom de la municipalité auprès de Revenu Québec ;

Considérant que le numéro d'entreprise de la municipalité est



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 MARS 2019

8813435326 et le numéro d'identification est 1006131278.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Julie Léveillé
APPUYÉ PAR : Madame Cassandra Lescarbeau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE NOMMER monsieur Pierre-Luc Nadeau, directeur général et secrétaire-trésorier, représentant autorisé pour tous les services de Revenu Québec.

ADOPTÉE.

2019-03-070

3.3 Nomination de monsieur Pierre-Luc Nadeau à titre de responsable des services électroniques ClicSÉQR

Considérant que monsieur Pierre-Luc Nadeau est embauché à titre de directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité

Considérant que cette affectation prend effet le 25 mars 2019 ;

Considérant qu'il est nécessaire d'ajouter monsieur Pierre-Luc Nadeau à titre de responsable des services électroniques de Revenu Québec par l'entremise du service clicSÉQR à partir du 25 mars 2019 ;

Considérant que le numéro d'entreprise de la municipalité est 8813435326 et le numéro d'identification est 1006131278.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Léger
APPUYÉ PAR : Madame Dawn Charles
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AUTORISER monsieur Pierre-Luc Nadeau à titre de directeur général et secrétaire-trésorier, à agir au nom de la Municipalité, à compter du 25 mars 2019, pour les services électroniques clicSÉQR ;

DE RETIRER l'autorisation donnée à madame Andrée-Ann LaRocque, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, d'agir au nom de la Municipalité pour les services électroniques clicSÉQR, et ce à partir du 25 mars 2019.

ADOPTÉE.

2019-03-071

3.4 Autorisation de signer les chèques

Considérant qu'il est nécessaire de mettre à jour le nom des signataires des chèques de la municipalité de Mille-Isles ;

Considérant que deux signatures sont nécessaires lors de l'émission d'un chèque par la municipalité ;

Considérant qu'il est préférable qu'un membre du conseil et un membre de la direction signent les chèques ;

Considérant que le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier sont autorisés par résolution à signer les chèques de la municipalité ;

Considérant que, pour assurer le bon fonctionnement de la municipalité lors de l'absence du maire ou du directeur général et secrétaire-trésorier,



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 MARS 2019

deux personnes additionnelles sont autorisées à signer les chèques de la municipalité.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Howard Sauvé
APPUYÉ PAR : Monsieur Francis Léger
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AUTORISER le maire, monsieur Michel Boyer ou en son absence monsieur le conseiller, Francis Léger à signer les chèques au nom de la municipalité de Mille-Isles ;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Pierre-Luc Nadeau ou en son absence la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement, madame Andrée-Ann LaRocque, à signer les chèques au nom de la municipalité de Mille-Isles, en lieu et place de madame Marie Poupier.

ADOPTÉE.

2019-03-072

3.5 ***Versement d'un montant forfaitaire à madame Andrée-Ann LaRocque, directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement, en reconnaissance du travail effectué pendant l'absence de la directrice générale et de son adjointe pour les semaines du 24 et février et 3 mars 2019***

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement de la municipalité, la directrice générale adjointe assume les responsabilités de la directrice générale et secrétaire-trésorier lors de l'absence de cette dernière ;

Considérant que les vacances de madame Sarah Channell, directrice générale et secrétaire-trésorière, étaient autorisées entre le 24 février et le 9 mars 2019 ;

Considérant l'absence imprévue de madame Marie Poupier, directrice générale adjointe, durant cette même période ;

Considérant que, pendant cette période, madame Andrée-Ann LaRocque a accepté d'assumer des tâches de la direction générale nécessaires afin de permettre à la municipalité de respecter les vacances autorisées et d'assurer son bon fonctionnement.

Considérant l'appréciation du conseil municipal pour le travail de madame Andrée-Ann LaRocque.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Léger
APPUYÉ PAR : Madame Cassandre Lescarbeau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ACCORDER à madame Andrée-Ann LaRocque, directrice du service de l'urbanisme et de l'environnement, un montant additionnel de 280 \$ pour les deux semaines pendant lesquelles elle a assumé des tâches de la direction générale.

Le montant de 280 \$ sera versé à madame Andrée-Ann LaRocque lors de la prochaine période de paie.

ADOPTÉE.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 MARS 2019

4. Période de questions

Les personnes adressent leurs questions au président de la séance.

2019-03-073

5. Levée de la séance

À **19h08**, l'ordre du jour est épuisé et plus aucune question n'émane des personnes présentes dans la salle.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Léger

APPUYÉ PAR : Madame Julie Léveillé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE CLORE et lever la présente séance.

ADOPTÉE.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je, Sarah Channell, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses décrites au présent procès-verbal.

Andrée-Ann LaRocque
Directrice générale et secrétaire-trésorière par interim

Michel Boyer
Maire et
président d'assemblée

Andrée-Ann LaRocque
Directrice générale et
secrétaire-trésorière par interim

Je, Michel Boyer, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Michel Boyer
Maire et président d'assemblée